



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 octobre 2007

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal Police et Sports est excusé. Les autres membres de la Municipalité sont présents.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine Morleo de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Jeannette ETAMBA, Soufia FEKIH, Valérie JAGGI-WEPPF, Rachel JOSEPH, Corinne LACHAT, Christine NIGGELER, Josy TESSA, Martin BARAGANO, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Jacques LEVAILLANT, Jacques MARTIN, André PERRET, Dino PETIT, Jean-Claude RUCHET, Thierry VUAGNIAUX, Yves VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Jeannette ETAMBA, Soufia FEKIH, Valérie JAGGI-WEPPF, Rachel JOSEPH, Josy TESSA, Martin BARAGANO, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Jacques MARTIN, André PERRET, Jean-Claude RUCHET, Thierry VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

Avant de poursuivre, je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur le Municipal Jean-Daniel Carrard, actuellement en déplacement professionnel à l'étranger et qui ne pourra malheureusement pas être des nôtres ce soir. Il nous souhaite une excellente soirée et de fructueux débats.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2007

A l'unanimité, vous venez d'approuver ce procès-verbal.

Je remercie notre secrétaire Christine MORLEO pour la rédaction de ce PV qui, pour votre information, a nécessité une cinquantaine d'heures de travail. C'est dire le mérite qu'ont nos secrétaires lorsqu'elles s'affairent à retranscrire nos propos.

3. DÉMISSION

Le 14 septembre dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Par la présente, je vous prie de prendre note, avec regret, de ma démission du Conseil communal ainsi que de celle de membre suppléant de la Commission communale de recours avec effet au 30 septembre 2007.

En effet, suite à la réorientation de mon activité professionnelle, il ne m'est plus possible de consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de ces mandats de sorte que je préfère laisser ma place à une personne plus disponible.

Soyez assuré que je garderai un lumineux souvenir de mon bref passage sur les bancs du Conseil communal de notre Ville et forme mes vœux les meilleurs pour l'avenir d'Yverdon-les-Bains et de ses habitants.

Dès lors, je vous prie de bien vouloir pourvoir à mon remplacement par l'un des viennents-ensuite de la liste de l'Union Démocratique du Centre.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Yves MONOD.

Monsieur Yves Monod a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 1er juillet 2006. Au nom de notre Conseil communal, je remercie M. Yves Monod pour son engagement et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Pour son remplacement, le Bureau électoral a fait appel au premier des viennents-ensuite de la liste UDC, à savoir M. Daniel Bercher. Ce dernier a accepté de remplacer M. Yves Monod et sera assermenté au point suivant de notre ordre du jour.

4. ASSERMENTATIONS

Le Conseil communal ayant deux sièges vacants, le Bureau du Conseil va procéder au remplacement des Conseillers démissionnaires.

1^{er} des viennents-ensuite de la liste socialiste, Monsieur Pierre WYSSBROD, né en 1960, domicilié à la rue des Foulques 30 a accepté d'accéder au Conseil Communal en remplacement de Madame la Conseillère Laetitia KLAUS.

1^{er} des viennents-ensuite de la liste UDC, Monsieur Daniel BERCHER, né en 1941, domicilié à la rue du Valentin 12 a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Yves MONOD.

Je prie Messieurs Pierre WYSSBROD et Daniel BERCHER de bien vouloir s'approcher de la table et prie l'assemblée de se lever.

Je vais vous lire le serment qui se trouve à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Pierre WYSSBROD : « Je le promets »

Monsieur Daniel BERCHER : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche, agréable et pourquoi pas inoubliable. Je vous ai remis par l'entremise de Monsieur STUDER un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Élections des jurés cantonaux :

Le Bureau électoral a constaté le 24 septembre dernier que les conditions d'une élection tacite des jurés cantonaux étaient remplies. Il a dès lors proclamé que les 24 candidats yverdonnois avaient été élus tacitement. Il les félicite pour leur élection et leur souhaite sagesse et discernement dans l'exercice de leur fonction.

* * * * *

Invitation du Rugby-Club d'Yverdon-les-Bains :

Le Rugby-Club d'Yverdon-les-Bains invite les membres de notre Conseil à se rendre à la cabane du rugby située au terrain des Vuagères de notre chère ville pour assister aux matchs de la Coupe du monde sur écran géant. Les prochains matchs auront lieu les samedi 6 et dimanche 7 octobre. Il s'agit des quarts de finales. Les demi-finales auront lieu les samedi 13 et dimanche 14 octobre, la petite finale le vendredi 19 octobre et la grande finale le samedi 20 octobre.

* * * * *

Carnet rose :

J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance d'Axel, fils de Monsieur le Conseiller David WULLLIAMOZ, né il y a quelques heures seulement.

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de féliciter Monsieur David WULLLIAMOZ et surtout la maman pour la naissance de leur fils Axel.

* * * * *

Petite information :

Vous avez reçu à l'entrée une enveloppe du SEY. Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore reçue sont priés de bien vouloir la prendre après notre séance.

* * * * *

Commission des finances :

Le 23 septembre dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

Comme je vous l'avais déjà annoncé, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la Commission des finances pour le prochain Conseil communal du 4 octobre 2007. J'ai fort apprécié le travail au sein de cette commission qui m'a permis d'approfondir ma connaissance des rouages financiers de notre Commune.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues pour l'excellente ambiance de travail et pour leur souhaiter une bonne suite, ainsi qu'au membre qui me remplacera.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur le Conseiller Pascal Blum.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Pascal Blum pour son travail effectué dans le cadre de la Commission des finances. Nous procéderons à son remplacement au point 14 de notre ordre du jour.

* * * * *

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

1. Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT
2. Une question de Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL
3. Une question de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT
4. Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal a pris acte des Communications : C/15 et C/16

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 7.

7. PRÉAVIS NO 17/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE FR. 586'000.- POUR FINANCER L'AUGMENTATION DES COÛTS DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À MOYENNE TENSION, ÉTAPES 6 ET 7, INITIALEMENT DEVISÉS À FR.1'600'000.-

 **MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs, Josy TESSA, Olivier MAIBACH, Christian PAULI, Jean-Marc PERNET, Jean-Claude RUCHET, Jérôme WULLIAMOZ, Vassilis VENIZELOS. Messieurs Lionel BILLAUD et Fabien RICHARD étaient absents.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **cet amendement est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé : la parole n'est pas demandée, **cet article 1 amendé est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **cet article est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **cet article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **ce préavis no 17 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à **poursuivre et achever** les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, initialement devisés à Fr. 1'600'000.--.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 586'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera imputée au compte no 4'171 "Réseau MT, étapes 6 et 7 – SEY" et amortie en 20 ans au plus.

8. PRÉAVIS NO 18/07 CONCERNANT LA 1ÈRE SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2007. **MONSIEUR DOMINIQUE VIQUERAT, PRÉSIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dominique VIQUERAT ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous invite à prendre le préavis à la page 1. Je vais le passer en revue en citant uniquement le nom des dicastères. N'hésitez pas à intervenir si vous le souhaitez :

CHARGES**1. Administration générale****101.3650 Aide aux sociétés****Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE :**

Le marché de Noël a-t-il bénéficié en plus de la prise en charge des pertes de prestations non facturées par exemple : aide au montage, nettoyage, électricité, sécurité etc. ?

Monsieur le Syndic :

Nous avons pour habitude de demander à nos services de facturer l'entier de leurs prestations et c'est le cas notamment pour le marché de Noël. Nous avons une convention entre le marché de Noël et la Municipalité où cette dernière prend en charge le déficit jusqu'à concurrence de Fr.13'000.--. Dans le déficit, il y a l'entier des factures liées aux prestations de la commune.

3. Urbanisme et Bâtiment**425.3185.03 Etudes d'urbanisme****Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Nous nous apercevons qu'il y a pour plus de Fr.135'000.-- d'études diverses; je ne les conteste pas. Je vois que ce sont des études tout à fait pertinentes et appropriées aux circonstances. Néanmoins, je crois savoir, et ce n'est pas un délit d'initié, qu'il y a un crédit d'études diverses à la disposition de la Municipalité de l'ordre de Fr. 500'000.--. Je m'étonne que nous n'ayons pas fait de prélèvements sur ce fond « études diverses » à un moment donné, ou alors il manque quelques explications sur l'utilisation de ce fond.

Monsieur le Syndic :

Nous avons effectivement un fond à disposition de Fr. 500'000.-- et chaque fois qu'une étude débouche sur un préavis, le montant des études engagé est extourné de ce fond pour être imputé dans le préavis qui vous est soumis. Le service des finances et la Municipalité veillent attentivement à ne pas dépasser ce montant plafond de Fr. 500'000.--. Néanmoins, nous nous devons d'informer le Conseil sur ces études engagées car, les crédits engagés sont décaissés. Nous obtenons et validons l'engagement par votre Conseil par le biais du préavis idoine.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je remercie Monsieur le Syndic, effectivement c'est le processus utilisé pour ceci. Mais si nous avons déjà Fr. 500'000.-- dehors plus les Fr. 135'000.--, nous méritons quelques explications en temps voulu, bien entendu pas ce soir.

Monsieur le Syndic :

Pour être précis, les Fr. 135'000.-- sont inclus dans la fourchette des Fr. 500'000.-- à disposition. Il est bien clair que si nous venions à dépasser ce plafond de Fr.500'000.--, nous serions obligé de vous demander une nouvelle autorisation. Or le soucis de la Municipalité est de travailler avec cette fourchette de Fr.500'000.-- à disposition.

5. Education et Jeunesse

717.3185 Prestations de tiers Supervision des éducateurs de rue

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je lis « Supervision des éducateurs de rue », de quoi s'agit-il ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Les éducateurs de rue comme les autres animateurs dans le domaine social bénéficient tous de supervision par des psychologues ou des psychiatres.

Ces supervisons se sont rendues indispensables par la charge de travail que ces personnes rencontrent et les situations parfois douloureuses qu'ils vivent dans leur pratique quotidienne. Ils ont besoin de pouvoir échanger avec du personnel qualifié pour se décharger des problèmes qu'ils vivent, rencontrent et écoutent à longueur de journée. C'est un processus tout à fait normal.

Les Fr. 4'500.-- sont inscrits aux crédits complémentaires, car ils avaient été oubliés au budget. Mais nous avons dans d'autres postes pour d'autres travailleurs sociaux les mêmes types de montant qui sont prévus.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE :

La COFI en fait mention, au compte 715, la répartition est correcte et reste dans la possibilité des attributions de la Municipalité. Nous aurions trouvé fair-play qu'une petite phrase soit glissée dans le commentaire indiquant que le total attribué à la Croquette s'élevait à Fr. 98'600.--, décisions toutes prises le 7 juin 2007 lors de la même séance de la Municipalité. Cela mérite certainement ce soir une explication svp.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Votre remarque est tout à fait pertinente. Nous devons effectivement informer régulièrement votre Conseil et j'ai eu l'occasion de m'en expliquer devant la COFI. Nous prenons donc acte de votre remarque et nous serons attentifs à l'avenir.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **cet article est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **cet article est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT :

J'aimerais revenir sur deux éléments brièvement évoqués dans le rapport de la COFI et sur la remarque de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE.

J'ai deux remarques au sujet de ce préavis et j'émettrais un vœu. Cette première série de compléments que nous venons de voter représente un montant de plus d'un million ce qui est relativement très important. Le déménagement de la Croquette qui représente Fr.98'600.-- ainsi que la dépense occasionnée par le déménagement du Service Education et Jeunesse à la rue de la Plaine qui est de Fr.34'200.-- représentent un total de Fr.132'800.-- auraient justifié l'élaboration d'un préavis municipal. Quant au vœu ; je constate que les explications relatives aux nouvelles charges de fonctionnement sont souvent succinctes ; dès lors, j'invite la Municipalité à donner davantage d'explications dans le préavis, car souvent il n'y a que cinq mots pour justifier une importante dépense.

La parole n'est pas demandée, **ce préavis no 18 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2007 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 1'071'300.-- et une augmentation des revenus de Fr. 120'400.-- sont accordés à la Municipalité ;

Article 2 : La situation financière de la commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2007			1'973'340
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	144'000		
2. Finances	80'900		
3. Bâtiments et Urbanisme	424'400	107'000	
4. Travaux et Environnement	15'000		
5. Education et Jeunesse	160'900		
6. Police et sports	87'900		
7. Affaires sociales et Culture	28'200	13'400	
8. Service des Energies	<u>130'000</u>		
Charges supplémentaires	1'071'300	120'400	-1'071'300
Revenus supplémentaires			<u>120'400</u>
Excédent de revenus budget et crédits complémentaires			1'022'440

9. PRÉAVIS NO 19/07 CONCERNANT L'ACCEPTATION DE LA DONATION DE LA COLLECTION JULES VERNE DE M. JEAN-MICHEL MARGOT PAR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS.

 **MONSIEUR LAURENT GABELLA, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Laurent GABELLA ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Hélène GRAND, Christine NIGGELER, Marianne SAVARY, Françoise WEISSBRODT, Laurent GABELLA, Johann GILLIERON, Jean-Louis KLAUS, Jean-Louis VIAL, David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **cet article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **cet article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **ce préavis no 19 est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accepter, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains, la donation de la collection Jules Verne de M. Jean-Michel Margot, avec les conditions exposées dans le présent préavis.

Article 2 : Les frais incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains, devisés à Fr. 50'000.-- seront portés au budget 2008.

10. PRÉAVIS NO 20/07 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT VÉTUSTE À LA GRANDE PRAIRIE.

 **MONSIEUR SAMUEL GURTNER, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Samuel GURTNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Jeannette ETAMBA, Carmen TANNER, Marinette NICOLLIN remplace M. Jean-Marc COUSIN, Guy ANGELOZ, Christian PAULI, Samuel GURTNER, Thierry VUAGNIAUX, David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article unique : la parole n'est pas demandée, **cet article unique est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **ce préavis no 20 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : La Municipalité est autorisée à démolir le bâtiment ECA n° 2423 sis à la Grande Prairie.

11. PRÉAVIS NO 21 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 110'000.- POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE GAZ 5 BARS ENTRE TREYCOVAGNES ET CHAMBLON
 **MADAME MARTINE FREY TAILLARD, RAPPOTRICE**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Anne LEUENBERGER, Josy TESSA remplace Yves VUAGNIAUX, Emilienne WAGNIERE, Martin BARAGANO remplace Nora LECHMANN, Nunzio INDULSI, Philippe PAVID, Jérôme WULLIAMOZ. Raoul IBANEZ était absent.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1: la parole n'est pas demandée, **cet article 1 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2: la parole n'est pas demandée, **cet article 2 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3: la parole n'est pas demandée, **cet article 3 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai une question d'ordre général. Je me réjouis comme tous les membres présents que nous allons distribuer du gaz à Chamblon et plus loin puisque nous allons jusqu'à Ste-Croix. Comment se fait-il qu' Yvonand fasse venir du gaz de très loin, alors que cette commune est à moins de 10 km d'Yverdon-les-Bains ? Peut-on avoir des explications quant à la manière de traiter de notre service vis à vis des autres communes.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Il n'y a pas de monopole du gaz en Suisse et dans le canton de Vaud. Ce qui fait que de nombreuses entreprises achètent du gaz à l'entreprise Gaznat qui fournit toute la Suisse romande et se répartissent petit à petit le territoire vaudois. De nombreuses communes ne sont pas reliées au gaz naturel et lorsque une commune refait ses installations routières, notamment si elles passent en séparatif, elles s'adressent généralement au distributeur gazier le plus proche pour obtenir le cas échéant une adjonction gaz dans ses rues.

Nous ne sommes pas très développés du côté est d'Yverdon. Nous le sommes plus du côté de Treycovagnes et du côté ouest, au pied du Jura où nous alimentons en gaz jusqu'à Vuitboeuf, Ste-Croix étant elle-même distributrice de gaz pour sa commune.

Nous n'avons pas reçu de demande d'Yvonand. C'est la société Cosvegaz qui a été rachetée par Holdigaz, société basée à Vevey qui est très présente dans la Broye et qui a été contactée par Yvonand, parce qu'elle était plus près.

Il faut savoir que les conduites gaz sont chères et nous cherchons toujours les solutions les meilleures marché possible.

Ce n'est pas impossible que sur le long terme, nous prévoyions une liaison Yverdon-les-Bains-Yvonand, cela nous permettrait de faire un bouclage supplémentaire et une redondance par rapport au gaz. Nous avons longtemps cherché la possibilité de faire une liaison avec Urbagaz d'Orbe. C'est possible que nous privilégions cette solution avec Yvonand.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **ce préavis no 21 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au remplacement d'une conduite de gaz 5 bars entre Treycovagnes et Chamblon.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr.110'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte n° 4157 « Gaz Chamblon-Treycovagnes ».

12. PRÉAVIS NO 22/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE FR.96'656.15 POUR LES TRAVAUX DES ÉTAPES 1 ET 2 ENTREPRIS AU STADE DE FOOTBALL.

 **MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que de l'avis de la Commission et des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Sarah WINTEREGG, Stéphane BALET, Martin BARAGANO, Pedro CAMPS, Jean-David CHAPUIS, Charles-Eugène MOUQIN, Etienne MUTRUX, Alain WILLOMMET, Bexhet HALIMI.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur les 2 amendements de l'article 1: la parole n'est pas demandée, **ces amendements sont acceptés** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé : la parole n'est pas demandée, **cet article 1 amendé est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2: la parole n'est pas demandée, **cet article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

Je me félicite d'avoir trouvé avec ce préavis les références des anciens préavis de l'ancienne législature auxquels il se rapporte. J'espère que cela deviendra une habitude tout en déplorant que malheureusement ce n'ait pas été le cas pour le préavis no 17 que nous avons de traité aujourd'hui.

Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :

Je tiens à vous faire part de mon agréable surprise concernant les deux participations financières pour les travaux de rénovation du Stade municipal, soit de la part du FC Romandie et de la part du Fond pour le sport, environ 30% du décompte final.

Des participations à des rénovations n'étant pas légion dans la gestion communale, je demande que les Municipaux en charge de ce dossier informent le Conseil communal lors du versement des montants précités.

Je vous remercie par avance et me permettrais de reposer la question à notre Municipalité en début de l'année 2008 si, d'ici là aucun des versements n'est arrivé.

Monsieur le Conseiller Jacques FIVAZ :

Aux deux dernières lignes du 2^{ème} paragraphe de la 1^{ère} page, il est écrit qu'une réponse doit être donnée ces prochains jours suite à la nouvelle mesure effectuée dernièrement par le service fédéral des poids et mesures (METAS) concernant la partie électrique. J'aimerais savoir si vous avez reçu une réponse.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ai la réponse à la question de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG.

Nous n'avons pas encore reçu le montant dont il était question dans les préavis précédent de Fr.20'000.-- de FC Romandie SA. Les discussions vont être entreprises à cet égard.

Sur le montant de Fr.135'000.-- annoncé par le Fond cantonal du sport, nous avons déjà reçu Fr.80'000.--. Nous sommes dans l'attente annoncée des Fr.55'000.-- restant et sommes en discussion pour un complément probablement de l'ordre d'un tiers sur le dépassement que nous traitons ce soir. Tout ne sera pas pris en considération, mais une partie. Cette dernière n'est pas encore calculée.

S'agissant d'éclairage, mon service n'a pas encore reçu de réponse. Les façons de procéder aux calculs sont tellement variées que je pense préférable de revenir devant votre Conseil avec des réponses précises et circonstanciées.

Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :

Je vous remercie en mon nom et celui de mon collègue d'avoir déjà pu répondre à la moitié de ma question. Je resterai tout de même attentive à ces derniers Fr.20'000.--.

Monsieur le Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **ce préavis no 22 est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Un crédit d'investissement additionnel de Fr. 96'656.15, venant en supplément du crédit d'investissement de Fr. 830'000.-- déjà voté par le Conseil communal **le** 3 novembre 2005 pour divers travaux à entreprendre au Stade **Municipal** (préavis n° 37 du 10 octobre 2005) est accordé à la Municipalité.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3343 « Stade – adaptation Challenge League » pour être amortie en 10 ans.

13. POSTULAT INVITANT LA MUNICIPALITÉ À ENCOURAGER LA NATURALISATION DES ÉTRANGERS ÉTABLIS CHEZ NOUS DEPUIS LONGTEMPS (POSTULAT DE S & E, MADAME LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE GRAND)
 **MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET en remplacement de Monsieur David WULLIAMOZ ne donne lecture que de l'avis de la Commission et des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Anna-Rita BARTOLOTTA, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Hélène GRAND, Chantal GUIBERT, Emilienne WAGNIERE, Etienne MUTRUX, David WULLIAMOZ. Martin BARAGANO et Patrick-Louis DURUZ étaient absents

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission :

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Lorsque nous avons renvoyé ce postulat à une commission pour étude, nous l'avons déjà, sauf erreur classée. Le 23 août 2007 un avis de droit confirmait que cela n'était pas possible et malgré cela la commission a siégé et nous recommande maintenant de revenir sur notre décision de classement. Est-ce qu'un Conseil communal est en droit de persister dans l'erreur à ce point là ?

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je vais dans la direction de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ, nous avons déjà refusé ce renvoi à la Municipalité. L'avis de droit sur l'article 64 nous invite à ne pas y revenir ; de plus, la formulation de la conclusion de la Commission nous embrouille : elle nous dit que cela pose un problème mais qu'il faut tout de même le renvoyer à la Municipalité. Ce n'est pas très clair et je propose aussi le refus. Je crois d'ailleurs que lorsque la Commission a siégé, elle n'avait pas encore l'avis de droit. Ce ne serait pas un désaveu de la Commission si nous refusons ce renvoi.

Monsieur le Président :

Je prends note de votre demande de classement pur et simple de ce postulat.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis aussi pour moi-même fort surpris de lire la conclusion et d'arriver aux deux dernières lignes qui disent de tout de même le renvoyer à la Municipalité .

La Commission dit très clairement qu'à l'unanimité elle a reconnu que la naturalisation est un choix intime et personnel, qu'il serait lourd administrativement, maladroit et dangereux de faire un courrier spécifique à chaque personne concernée et à la fin, on nous dit que cette même Commission qui était si unanime demande par 4 voix de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Est-ce que Madame la Présidente de la Commission peut nous donner des informations complémentaires ?

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

C'est avec plaisir que je vous donne des explications complémentaires, j'ai même insisté et mis une remarque personnelle lors de la lecture de la conclusion. Il est clair que nous nous sommes aperçus en Commission que le fait d'avertir chaque personne de son éventuel droit à la naturalisation était une demande excessive pour deux raisons:

1. C'est un long travail et nous pouvons nous tromper.
2. Ce serait donner de faux espoirs.

La postulante est intervenue en Commission en disant, Monsieur le Syndic était là, que ce qu'elle demande est d'informer la population sur le droit à la naturalisation et quelles en étaient les limites. Cette information générale suffisait, c'est ainsi que la Commission l'a entendu. Peut-être que Mme Grand s'exprimera à ce sujet tout à l'heure.

Monsieur le Conseiller Christian PAULI :

Je souhaite saluer la clairvoyance de la Commission sans entrer en matière sur la question de savoir si le repêchage de ce postulat a des conséquences qui feraient que nous ne devrions pas en discuter ce soir. Il est à l'ordre du jour, je propose d'en discuter.

La Commission a bien compris que ce postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité mais est bien là pour dire que c'est une idée.

A ce titre la Municipalité est invitée à améliorer l'information aux habitants sur ses règles de naturalisation. Cette information n'est pas destinée aux personnes qui l'ont déjà trouvée mais aux personnes qui, pour différents motifs, n'ont pas eu accès à cette information.

Je vous invite à accepter la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat. La Municipalité ayant bien compris son esprit, la publication dans le journal « Bonjour » était un exemple type de ce qui pouvait être fait et répété à l'avenir.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Je me vois obligé d'appliquer l'article du Conseil qui m'autorise à proposer une motion d'ordre et qui demande simplement que nous cessions de discuter sur ce postulat puisque la décision a déjà été prise.

Je demande que nous appliquions la décision qui a été prise par ce Conseil de classement de cette proposition. Elle a été entendue de toute manière. La discussion a été entendue deux fois. Nous sommes en train de faire un deuxième débat alors qu'il n'a pas été demandé. C'est inadmissible. Je demande par motion d'ordre que nous cessions la discussion et que nous appliquions la décision qui a été prise par ce Conseil.

Monsieur le Président :

Je tiens juste à noter que le Bureau du Conseil communal a pris connaissance de l'avis de droit le jour même où la Commission s'est réunie.

Dès lors, je vais reprendre l'article 78 parlant de la motion d'ordre : *Toute opération de l'assemblée peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.*

L'article 78 a lui-même fait l'objet d'un avis de droit. Il faut une demande de cinq membres et soumis en votation se doit d'obtenir la majorité absolue.

Cinq membres soutiennent la motion d'ordre. Nous votons sur cette motion d'ordre : à savoir « cesser les discussions sur ce point de l'ordre du jour ».

Par 39 voix, 29 contres et 7 abstentions, l'assemblée du Conseil communal a décidé de mettre un terme à la discussion sur le postulat, conformément à l'article 78, motion d'ordre.

Je remercie la Commission pour son travail.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

Vu que le Conseil a décidé que lorsque nous avons déjà classé sous l'ancien système d'interprétation de l'article 64, nous n'allions pas continuer la discussion, j'aimerais savoir s'il y a d'autres postulats qui sont en attente d'un rapport de Commission et qui pourraient se référer à la même situation.

Monsieur le Président :

Sauf erreur de ma part, non. Il y a encore une motion de Monsieur le Conseiller Dino PETIT proposant la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, elle a été prise en considération, donc pas concernée par cet avis de droit sur la notion de repêchage.

14. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES.**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM ayant démissionné de la Commission des finances, un siège est dès lors vacant. Il convient donc de le repourvoir. J'attends une proposition de l'assemblée.

Monsieur Pascal BLUM :

Pour me remplacer à la Commission des finances, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Jean-Claude RUCHET.

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur le Conseiller. Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Jean-Claude RUCHET est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président :

La Commission des finances est à nouveau complète, je félicite Monsieur Jean-Claude RUCHET de son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Nouveau contrat d'achat d'électricité)**

Nous avons appris cet été qu'un contrat avec la société AXPO avait été signé et que celui-ci garantissait que l'ensemble de la consommation de la ville en électricité serait produit au moyen de la force hydraulique dès le 1^{er} janvier 2008. Cela avait l'air d'être une affaire formidable.

Or ce mois, à deux reprises, des articles parus dans le journal « La Région » étaient alarmistes.

- L'article paru le 1^{er} octobre, suggère que la rupture du contrat d'achat d'électricité avec la Romande Energie aurait pu jouer un rôle dans le fait que la société internationale YAHOO, bien connue des internautes, a choisi de s'implanter à Avenches en lieu et place d'Yverdon-les-Bains.
- L'article paru hier informe le lecteur que la Romande Energie réclamerait un demi million à la ville.

Je souhaiterais savoir :

1. Quelles sont les conséquences exactes de la rupture avec la Romande Energie ?
2. Est-ce que ces conséquences étaient prévisibles avec la rupture du contrat ?
3. Est-ce que les risques ont été correctement évalués ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Le domaine énergétique est très compliqué et vaut vraisemblablement plus que les quelques milliers de signes qu'un journaliste bien ou mal intentionné peut consacrer dans son journal. Je suis très heureux de votre question, cela me permet de revenir un peu sur l'actualité électrique suisse, vaudoise et yverdonnoise en particulier et de reprendre la discussion en prenant en compte tous les éléments et non pas de manière séparée.

En préambule, je tiens à dire que nous nous trouvons dans un domaine commercial, dans lequel il y a un certain secret des affaires qui demande de la discrétion et de la prudence quant aux stratégies. Nous élaborons des stratégies que nous ne pouvons pas révéler au public sous l'œil des caméras parce que nos concurrents risquent d'en profiter. Je répondrai à toutes les questions posées et donnerai toutes les informations que je pourrai devant vous.

Commençons par l'histoire de la LApEI (Loi sur l'Approvisionnement en Electricité). Elle a fait suite à celle sur le marché en électricité refusée en référendum. Elle prévoit une ouverture du marché de l'électricité en deux étapes.

1^{er} étape en 2008 pour les clients dit éligibles (ceux qui consomment à l'année plus de 100'000 Kw/h) alors que les autres clients dit captifs n'ont pas accès à la libéralisation.

2^{ème} étape en 2012 où tout le monde profitera de la libéralisation.

Les débats ont été très durs aux Chambres fédérales vu qu'il a fallu user de la conciliation entre la Chambre du peuple et la Chambre des Etats pour arriver à cette LApEI.

Cette dernière est un véritable tremblement de terre dans le monde électrique suisse et vaudois en particulier, parce qu'il change radicalement la situation que nous connaissons dans l'électricité actuellement. Jusqu'à présent, les sociétés électriques vivaient sur la rente électrique grâce au monopole sur des clients captifs. Il suffisait de gérer les bénéfices de l'électricité.

Nous nous trouvons maintenant dans une situation radicalement différente, où il faut gérer des risques et non pas seulement gérer des bénéfices. Cela change passablement de choses.

Cette nouvelle loi génère une grande effervescence dans toutes les entreprises électriques suisses. Elles sont nombreuses allant de très grosses jusqu'aux tous petits distributeurs que sont certaines communes. Chacun cherche les meilleures stratégies à adopter pour se prémunir des gros risques qui apparaissent avec la libéralisation.

Nous allons essayer d'énumérer les risques les uns après les autres :

- Risque de concurrence. Dès 2008, les gros clients, soit les éligibles auront la possibilité de s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur de courant. Nous pouvons penser à « BKW », les forces motrices bernoise ; au groupe « e », groupe neuchâtelois et fribourgeois ; à Romande Energie qui n'a jamais caché qu'elle ferait de la concurrence également sur ses revendeurs. Nous pouvons penser à « AXPO », à « EDF » ou d'autres acteurs importants du marché européen. Pour tous les distributeurs électriques, il y a le risque de perdre ses gros clients.

Pour gérer au mieux cette libéralisation, il faut aussi que les entreprises puissent transmettre très rapidement les données de leurs clients qui passent d'une entreprise à l'autre. Il faut pouvoir transmettre les courbes de charges, selon des données très précises. Cela nécessite pour certaines communes et entreprises électriques des investissements au niveau des logiciels.

Il faut savoir que l'univers qui règlemente tout cela est encore un peu nébuleux, parce que si la LApEI a été votée et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008, l'ordonnance appelée OApEI est toujours en consultation. Elle devrait se terminer fin octobre, début novembre. Cela veut dire que toutes les entreprises doivent se préparer à l'ouverture du marché sans connaître exactement toutes les règles du jeu, ce qui est difficile.

- Les risques les plus grands sont au niveau des prix. Le prix de l'énergie est quelque chose de particulièrement volatile et il est en augmentation. Elle se vend à la bourse comme les actions. Nous pouvons suivre le cours de la bourse allemande, sur le site « eex.de » pour ceux que cela intéresse.

Cela permet de voir que de début 2005 à mi 2007, le prix de l'électricité a augmenté de 45%. Ces prix peuvent varier selon les conditions climatiques. Si nous avons un été chaud, les prix s'envolent parce qu'il y a beaucoup de climatiseurs qui fonctionnent ; si l'été est froid, les prix stagnent voir baissent. Si les périodes hivernales sont clémentes, les prix sont plutôt bas et si elles sont froides, les prix augmentent.

Le prix de l'électricité est aussi lié au prix du pétrole, parce qu'une partie de la production électrique repose sur des produits pétroliers.

Dans le domaine de l'énergie, nous allons vers une relative pénurie à court terme, parce que certains moyens de production sont vieillots et le renouvellement des moyens de production a tardé. Ce qui a une influence sur le cours du prix, qui tend à augmenter. Il y a un peu plus de demande et l'offre n'augmente pas.

Il faut aussi souligner le rôle des propriétaires des barrages qui ont un avantage certain, ce sont les seuls producteurs d'électricité qui peuvent enclencher leur production lorsqu'ils le souhaitent parce qu'ils retiennent l'eau et commencent à turbiner lorsque le prix devient intéressant. Ils ne font rien pour calmer le prix, du moment qu'ils peuvent garder leur énergie, ils préfèrent que les prix soient suffisamment hauts pour faire des résultats intéressants, plutôt que de produire en permanence.

- Une autre incertitude au niveau des risques dans le domaine de l'électricité, c'est l'obligation d'undunbling; sous ce nom barbare, nous pensons à la séparation stricte entre les frais et les activités du réseau, c'est à dire tout ce qui permet d'amener de l'électricité chez les gens, et la vente d'énergie en elle même.

Nous devons séparer les activités de manière claire et calculer le prix de notre timbre ; vous avez accepté dernièrement un montant pour engager une entreprise pour nous aider à calculer le prix de timbre, nous avançons bien et devons être dans les temps pour le 1^{er} janvier 2008 avec les prix de timbre. C'est aussi quelque chose de nouveau qu'il faut apprendre à gérer.

- Enfin, il y a les enchères sur les lignes. La Suisse n'est pas autosuffisante en énergie. Elle peut l'être de manière théorique mais ne l'est pas généralement parce qu'elle attend les pointes de production pour enclencher les barrages, ce qui fait qu'il y a passablement d'électricité qui sort de Suisse ou qui rentre de Suisse. Or les lignes à haute tension qui mènent de Suisse à l'Union européenne ne sont pas assez nombreuses et aux périodes de pointes, par exemple à 11h30, elles sont surchargées. Pour savoir quelle est l'énergie qui peut passer sur ces lignes, elles sont mises aux enchères, ce qui a aussi une incidence sur le prix.

Voilà les risques auxquels nous sommes confrontés.

Parlons de la situation vaudoise. Dans le canton de Vaud, il y a 17 entreprises d'électricité, la plus grande étant Romande Energie qui regroupe la plupart des petites communes et certaines communes de la Riviera. Les Services industriels de Lausanne qui sont le deuxième gros distributeur puis une série de revendeurs, communes autour de Lausanne qui sont fournies directement par le SI de Lausanne, et sont réunies en une entité qui s'appelle SYNERGIS et enfin le dernier acteur ENERDIS. Il regroupe 8 entités : la société électrique de la Vallée-de-Joux, les Usines d'Orbe et de Vallorbe, la SEFA, Société électrique des forces de l'Aubonne, les FMA, les Forces motrices de l'Avançon de la région de Bex, la SEIC, qui est le service électrique intercommunal de la Côte, Gland, principalement et les communes de Bussigny, Nyon et Yverdon-les-Bains.

En 2006, les différentes entreprises électriques vaudoises se sont réunies dans le cadre de négociations appelées « Harmonie » qui avaient le but de trouver des solutions pour se préparer à la libéralisation du marché. Il y avait une proposition de création d'une société anonyme qui reprendrait tous les clients éligibles.

Comme aucune société ne souhaitait donner immédiatement et perdre ses clients dans cette société, nous sommes arrivés à un échec de la solution « Harmonie ». Ce qui fait qu'en 2007, chacune des entreprises a cherché de son côté à assurer une solution qui corresponde le mieux à sa stratégie.

ENERDIS, s'est rendue compte que le contrat qui la liait à la Romande Energie était peu intéressant, parce que lié au prix du marché dès 2008. A la date de la libéralisation, les entreprises ENERDIS allaient obtenir de l'électricité au même prix que le marché, donc au même prix que n'importe qui. C'était une solution économiquement très peu intéressante. Fort heureusement pour ENERDIS, le contrat disposait d'une clause de résiliation qu'elle a utilisé le 28 mars 2007.

Dans le domaine du droit, rien n'est absolument sûr. Ce qui fait que le 17 avril 2007, Romande énergie écrivait à ENERDIS pour contester la résiliation du contrat. Elle considérait que la résiliation n'était pas valable selon le droit.

Depuis cette résiliation, chaque partenaire a cherché des solutions en accord avec sa propre stratégie. Le 7 juin 2007 Yverdon-les-Bains a signé avec AXPO, nous y reviendrons. Le 17 juin la SEFA, Société électrique des forces d'Aubonne a signé avec BKW, notamment pour bénéficier de « Youtility », produits clés qu'ils peuvent utiliser directement. Le 20 juillet, Bussigny entrait dans le pôle commercial RECOM, qui regroupe principalement des communes de la Romande Energie au niveau de l'Arc lémanique. Le 2 octobre, dernièrement, ce qui a suscité l'article du journal « La Région », la SEVJ, la Vallée-de-Joux, Orbe, Vallorbe, Gland et les Forces motrices de l'Avançon ont signé un nouveau contrat avec la Romande Energie. Enfin, aujourd'hui, dernière en date qui n'avait pas choisi, Nyon a signé un partenariat avec les Services industriels de Genève pour son approvisionnement.

Nous pouvons voir qu'il y a autant de choix que de stratégies dans ces situations complexes. Chacun cherche la stratégie qui lui paraît optimale pour affronter le marché.

La Municipalité considère qu'il est important que la ville d'Yverdon-les-Bains puisse continuer de fournir de l'électricité de qualité aux entreprises et aux habitants d'Yverdon-les-Bains et ceci à un prix compétitif. Elle considère aussi que le SEY n'est pas un service commercial agressif et ne vise pas une hégémonie, Nous n'allons pas essayer de décrocher des contrats à Zürich, Berne ou autre. L'important c'est de pouvoir alimenter en électricité les habitants et les entreprises d'Yverdon-les-Bains, peut-être de la région dans un futur proche, nous ne le savons pas encore, mais c'est véritablement une stratégie de maintien des positions sur Yverdon-les-Bains. C'est important que le SEY reste un service communal proche des Yverdonnois, contrôlé par les Yverdonnois.

La Municipalité considère aussi important que nous maintenions avec le service électrique un petit revenu pour le ménage communal qui permet à la Commune de financer certains investissements d'Yverdon-les-Bains.

Elle considère fondamental de protéger les consommateurs et les entreprises yverdonnoises des fluctuations des marchés. Elle l'a déjà fait à de nombreuses reprises avec un fond de fluctuation des prix qui permet d'éviter que l'intégralité du des hausses soit répercutée sur le consommateur. Nous avons recherché une solution qui mette les consommateurs et la ville à l'abri des pics du marché.

Enfin, elle considérait que le SEY n'avait rien à faire sur la bourse d'énergie et que ce n'est pas à un service communal de prendre des risques importants pour obtenir au jour le jour de l'électricité sur le marché. Elle considère que ce n'est pas le travail du SEY et qu'il est préférable de trouver un partenaire pour nous fournir de l'électricité.

Cette stratégie débouche sur 4 critères que je vais rapidement parcourir :

1. Il convenait pour remplir cette stratégie d'avoir un gros producteur en Suisse. Pourquoi ? Cela nous mettait à l'abri des fluctuations des prix des enchères pour les lignes Union européenne-Suisse. Si les prix sont hauts, il peut nous alimenter avec ses centrales suisses en se passant de ces lignes là.
2. La Commune d'Yverdon-les-Bains souhaitait obtenir un prix fixe de l'énergie tout compris pour un laps de temps relativement long. Je vous rassure, en électricité, vous ne pouvez pas acheter de l'énergie sur la bourse à plus de trois ans. Nous avons obtenu un peu plus dans le cadre de notre contrat. Mais nous avons des prix fixes sur une longue durée.
3. Nous voulions aussi que notre partenaire respecte notre indépendance, c'est-à-dire qu'il veuille ni nous manger, ni prendre nos clients et surtout ne pas

nous donner des produits qui portent leur nom, comme c'est le cas Youtility avec BKW. Dans le cadre de la Municipalité, nous voulons pouvoir continuer à fixer nous-mêmes les prix d'énergie pour les consommateurs yverdonnois.

4. Le dernier critère était d'optimiser la part de l'énergie renouvelable dans le cadre de l'approvisionnement de la ville.

En l'occurrence, l'offre d'AXPO a été jugée satisfaisante, puisqu'elle remplissait à perfection ces critères qui étaient fixés.

La Municipalité a du faire le choix de prendre une décision conforme à la stratégie pour la ville, pour le SEY dans un marché libéralisé qui comporte des risques. C'était un choix conforme au label « Cité d'énergie » que nous essayons d'obtenir. C'était un choix qui nous permet d'avoir des prix fixes, je l'ai déjà dit, pour un certain nombre d'années.

Bien entendu, la Municipalité a mesuré le fait qu'il restait une incertitude. C'était effectivement l'attitude de la Romande Energie par rapport au contrat qu'elle persistait à considérer comme non résilié alors qu'ENERDIS considère qu'il est résilié.

J'insiste sur le fait que les termes de l'article du journal « La Région » n'étaient pas tout à fait corrects, il parlait de rupture de contrat. Nous parlons toujours de résiliation de contrat et nous allons continuer de défendre cette position.

La résiliation du contrat pour ENERDIS qui a été prise à l'unanimité des neuf partenaires est un choix évident. Nous ne pouvions pas nous retrouver dans un marché libéralisé avec des prix égaux au marché. Dans ce cas, c'était la mort du SEY et des autres entités ENERDIS.

Effectivement la Romande Energie a considéré que la résiliation n'était pas valable. Chacun a campé sur ses positions jusqu'au mois de septembre et depuis nous avons commencé à nous parler pour éviter de finir devant les tribunaux. Nous pouvons être d'accord ou non avec cette méthode. Il est toujours préférable, je pense que Madame la Conseillère CAPT qui est une grande habituée des tribunaux sera d'accord, parfois un bon accord est pire qu'un mauvais procès.

Nous avons accepté de nous mettre à la table des négociations pour trouver une solution. Lorsque nous commençons une négociation, cela se fait de manière secrète. Visiblement, ce n'est pas toujours le cas. L'important c'est que nous puissions négocier jusqu'au bout sans avoir trop de pression. Les négociations durent encore et il avait été convenu avec la Romande Energie de ne pas en parler tant que nous n'avons pas trouvé une solution qui satisfasse toutes les parties. C'est très bien que nous en parlions, cela vous permet d'être informés de cette situation.

Il est clair que s'il y avait des conséquences financières pour la Commune, la Commission des finances serait informée très rapidement de cet aspect.

Pour conclure, je vous remercie de votre patience, il y a cinq points qu'il faut retenir :

1. Il ne faut pas confondre la résiliation du contrat qui lie la Romande Energie à ENERGIS avec la signature par Yverdon-les-Bains d'un contrat d'approvisionnement avec AXPO. Il y a un risque sur la première opération, la deuxième est une opération gagnante. La Municipalité est parfaitement consciente de cela.
2. Yverdon-les-Bains a signé un contrat d'approvisionnement qui était tout à fait conforme à sa stratégie. C'est à dire un contrat plus intéressant financièrement que l'ancien qui nous liait à la Romande énergie, conforme au label « Cité d'énergie » avec plus d'énergie renouvelable et qui protège le consommateur des variations du prix du marché.
3. Contrairement à ce que laisse entendre l'article du journal « La Région », Yverdon-les-Bains n'est pas la seule à négocier dans cette affaire, la commune de Nyon et la SEFA négocient avec Yverdon-les-Bains et ENERDIS dans ce cadre-là. Nous ne sommes pas seule et les négociations ne sont pas terminées.
4. En terme de gestion de risque, il est moins dangereux pour la Commune, le cas échéant, de trouver un arrangement financier avec la Romande Energie pour solder ce dossier plutôt que de se retrouver avec un contrat d'énergie prix du marché pour affronter la libéralisation. Il est parfois préférable, et la Municipalité a choisi cette voie, de perdre un peu maintenant pour assurer l'avenir que de ne pas bouger et tout perdre à la fin.
5. Les négociations ne sont pas terminées. La Municipalité vous informera dès qu'elles le seront.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je vous remercie pour votre longue réponse.

Je ne suis toutefois pas certaine d'avoir bien compris si les risques liés à la rupture ou à la résiliation du contrat ont réellement été évalués avant de le faire. Vous nous dites qu'avoir signé un contrat avec AXPO nous faisait faire des économies, c'est bien ; j'espère qu'elles ne seront pas gravement contrebalancées par des dommages et intérêts à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs que la ville devra peut-être payer.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

La Municipalité est informée des risques. Au moment où Yverdon-les-Bains a signé avec AXPO, la Romande Energie avait relativement peu réagi par rapport à cette résiliation. Les choses évoluent même très rapidement dans le marché de l'électricité. Vous me direz que c'est le moment, cela fait 50 ans qu'il ne se passe rien. Nous aurions pu imaginer que cela évolue un peu moins vite ces derniers temps. Les risques ont été évalués et ne sont pas aussi grands que vous semblez le dire.

Concernant les économies, vous pensez bien qu'au cœur des négociations, je ne vais pas devant la caméra alors que Romande Energie n'attend certainement que quelques informations supplémentaires pour savoir où se situent vraiment ces négociations, révéler le fondement de tout ce qui se passe. Je suis désolé, nous sommes dans des activités commerciales, il y a le secret des affaires, nous vous renseignerons dès que l'accord sera trouvé ou s'il n'y a pas d'accord et nous partons devant les tribunaux. Je ne peux malheureusement pas vous donner les informations maintenant. Si Madame la Conseillère lit attentivement les différents budgets et comptes des dernières années du SEY, elle peut peut-être y trouver des réponses.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Incivilité Place de la gare)

Comme vous le savez, je suis d'ores et déjà intervenue à plusieurs reprises pour dénoncer la situation qui régnait d'abord sur la promenade Auguste-Fallet, puis sur la Place de la gare. Je m'inquiétais des nuisances et du sentiment d'insécurité que ces personnes provoquaient. Je n'ai pas eu le sentiment alors que ce problème était traité avec le sérieux qu'il méritait.

Hélas, l'avenir m'a donné raison puisque la situation a dégénéré au point qu'Yverdon-les-Bains a vécu 2 nuits d'émeutes le week-end du Jeûne. Du jamais vu encore dans notre ville.

Bien sûr, à tout événement négatif, son pendant positif, puisque la gestion de cette situation de crise a été menée de façon remarquable par notre Police municipale qui a rapidement mis en place un dispositif pour canaliser la violence d'une cinquantaine de personnes voulant en découdre avec l'aide de renforts.

C'est le lieu de saluer le travail maîtrisé de nos policiers et leur courage. Grâce à eux, deux nuits de suite, la Place de la gare, n'a pas été saccagée et il n'y a pas eu de blessés graves malgré les incroyables provocations dont ils ont fait l'objet.

C'est aussi le lieu de rappeler que c'est une patrouille de la Police municipale qui a repéré, sur la Place de la gare, un jeune qui s'était évadé de la maison d'arrêt de Valmont et qui a pu être arrêté, de même que d'autres personnes largement connues de ses services. Seul un travail de proximité a permis cet excellent résultat.

J'en viens maintenant à mes deux questions.

Pendant les deux nuits d'émeutes, de nombreux policiers ont été mobilisés pour faire face à des dizaines de jeunes et moins jeunes qui voulaient en découdre avec l'autorité. Je souhaiterais savoir quel est le rôle qu'ont joué les éducateurs de rue engagés par la commune, dont notamment un travailleur social, dont le poste a précisément été créé pour aller à l'encontre de la population marginalisée comme cela avait été annoncé dans le journal « 24 Heures » des 10 et 11 février 2007 ?

Deuxièmement, lors de l'engagement de ce travailleur social, Madame SAUGY avait expliqué que la voie du dialogue était privilégiée avec la population zonant sur la Place de la gare. Qu'en est-il suite aux deux nuits d'émeutes ? La voie du dialogue est-elle toujours privilégiée et d'actualité ?

Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Madame la Conseillère CAPT, vous posez plusieurs questions. J'aimerais tout d'abord insister sur le fait qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre des populations qui sont très différentes les unes des autres et ne pas mettre tous les jeunes et moins jeunes dans le même panier.

En ce qui concerne les marginaux, vous l'avez rappelé, nous avons engagé une travailleuse sociale hors murs pour cette population en particulier, qui travaille à mi-temps depuis quelques semaines.

Cette population n'est pas en cause dans les événements qui ont eu lieu sur la Place de la gare lors de la fameuse soirée du 14 septembre puisqu'il s'agissait de jeunes, qui se réunissent traditionnellement sur cette Place de la gare. Une partie d'entre eux étaient en cause.

Vous avez effectivement évoqué la question de ce jeune qui a été interpellé, jeune échappé de Valmont. Ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il bénéficiait d'un régime de semi liberté qui lui permettait de travailler la journée. Il devait en principe rentrer à la fin de son travail, ce qu'il n'avait pas fait.

C'est effectivement une affaire de police que d'interpeller quelque personne que ce soit qui est signalé à ses services. La police a fait son travail comme vous l'avez rappelé.

En ce qui concerne l'activité des éducateurs de rue, il faut savoir que si nous disposons d'une force de police importante avec 40 ou 45 policiers à Yverdon-les-Bains, nous avons un poste et demi d'éducateur plus la personne engagée il y a quelques semaines, dont le travail se concentre essentiellement sur la population

marginalisée. Vous avouerez Madame la Conseillère qu'un poste et demi n'est de loin pas suffisant pour assurer une présence, une permanence, comme vous semblez le souhaiter sur la Place de la gare et en d'autres lieux de la ville puisque dans d'autres quartiers un certain nombre de problèmes se posent par moment. Dieu merci, ce n'est que ponctuellement encore aujourd'hui.

Il est vrai que ce soir du 14 septembre, les éducateurs de rue n'étaient pas présents sur la Place de la gare parce qu'ils y viennent un week-end sur deux et à plusieurs moments de la semaine, mais pas ce week-end là, qui plus est un des deux éducateurs, celui qui travaille à 100%, était malade.

Voilà ce que je peux vous répondre, tout en soulignant que dans la majeure partie de l'année, les problèmes ne se posent pas avec une telle acuité ; que les jeunes se réunissent sur la Place de la gare et, je vous le dis sincèrement, j'en suis très heureux que nous leur offrions un espace à l'extérieur pour qu'ils puissent se réunir. J'y suis moi-même allé à plusieurs reprises le soir et la nuit ces dernières semaines, pour me rendre compte que les choses se passent bien. Si la tension est brusquement montée, à un moment donné, il ne faut en faire une généralité et ne justifie pas une présence à demeure d'éducateurs de rue ou de policiers comme certains le souhaiteraient.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Merci de vos réponses. Je prends note que les éducateurs n'étaient malheureusement pas là un week end où leur présence eut été cruciale. Je me réjouis de voir que nous économisons la supervision de ces personnes puisqu'au fond elles n'ont pas besoin de débriefing puisqu'elles n'étaient pas là le week end du Jeûne.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE :

Si vous le voulez bien, je vous donne une citation puis une information, suite aux derniers événements et aux propos de Madame la Conseillère Gloria CAPT, je cite :

Le premier Magistrat de New York s'est dit impressionné de constater la présence de deux à trois caméras dans chaque wagon du métro londonien. Il s'est dit favorable à l'installation de caméras dans les transports publics de sa ville.

Et la phrase qui nous intéresse est la suivantes : *Il faut que nous fassions quelques chose pour rendre cette ville plus sûre*, a déclaré M. Bloomberg à son retour de la capitale britannique, *c'est triste à dire, mais cela risque de se faire un peu au détriment de vos droits.*

Je ramène donc ces propos à Yverdon-les-Bains et suis en mesure de vous informer qu'une initiative générale populaire pour la pose de caméras va être lancée prochainement dans notre bonne Ville d'Yverdon-les-Bains. Le peuple aura certainement le dernier mot ! La prévention doit être privilégiée avec force et vigueur.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne vais pas laisser passer la dernière intervention de Madame la Conseillère CAPT, qui traite de manière peu respectueuse, c'est le moins que l'on puisse dire, le travail formidable que font les éducateurs de rue avec les moyens qui sont les leurs.

Comment voulez-vous, Madame la Conseillère, que ce fameux vendredi 14 septembre, nous ayons pu prévoir qu'une telle manifestation ait lieu ?

Comment voulez-vous assurer une présence tous les soirs et toutes les nuits, puisque c'est ce que vous demandez, d'éducateurs de rue à cet endroit ? Même la police ne peut pas assurer une telle prestation, Madame la Conseillère.

Soyez plus respectueuse d'un travail que la Municipalité et le Conseil a choisi et décide chaque année, puisque vous votez du salaire de ces éducateurs de rue année après année.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Excusez-moi, Monsieur le Municipal, je ne veux pas polémiquer, mais je crois que c'est vous qui êtes irrespectueux du travail de la police. Elle, par contre, doit être là tout le temps. Et si elle n'avait pas été présente ce soir-là pour faire l'excellent travail qu'elle a fait, j'aimerais bien savoir ce que la population aurait dit.

Par contre, j'estime que les éducateurs peuvent être aussi de garde pendant les week-end, qu'il puisse y en avoir un qui soit atteignable comme les policiers.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Educateur de rue)

Fait suite à l'intervention précédente :

Je souhaite poser une question plus précisément à Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Pour quelle raison l'éducateur de rue Monsieur Artison n'est pas présent le soir à la gare ou dans les quartiers de la ville. Selon les dires des jeunes dans un article paru dans la presse du « 24 heures », le soir, M. Artison n'est pour ainsi dire jamais présent, il reste auprès de sa famille.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL

Que vous répondre d'autre que ce que j'ai déjà répondu à Madame la Conseillère CAPT.

Vous ne pouvez pas demander à un éducateur de rue qui a de multiples fonctions, qui ne sont pas que d'être présent à un endroit ou un autre de la ville d'être présent chaque soir.

D'abord il faudrait qu'il se démultiplie chaque soir pour être présent où se réunissent notamment des jeunes et d'autres personnes, puisque nous avons des quartiers un peu partout, c'est le propre d'une ville. Je le rappelle l'espace public est fait pour aller d'un point à un autre mais également pour se réunir, dans une démocratie c'est le minimum que l'on peut attendre.

Comment voulez-vous qu'un père de famille, parce qu'il a le droit de l'être, Madame la Conseillère WAGNIERE, abandonne ses enfants et sa femme simplement parce que son métier requerrait qu'il soit présent, tous les soirs de la semaine. Ce n'est pas comme cela que son cahier des charges est fait.

Il comprend la présence et la relation des jeunes dans la rue, mais il prévoit également l'organisation d'activité le week-end. Vous pouvez aller le samedi après-midi tous les quinze jours à la plage et vous verrez M. Artison accompagné de quinze, vingt, trente jeunes faire du sport. Vous pourrez rencontrer M. Artison le mercredi soir dans une salle de gymnastique de la ville, parce qu'il organise des match de football en salle avec les jeunes de la ville. En plus, il travaille à 30%, mandat que nous lui avons donné sur son temps de travail, sur le projet « Qualité de vie à Pierre-de-Savoie ». Dans son temps de travail, il fait le maximum qu'il le peut.

Nous focalisons sur cet éducateur de rue. Mais il y a un poste et demi. Il y a encore une personne de sexe féminin qui fait le même travail que l'éducateur de rue de sexe masculin. Je pense que nous ne pouvons pas leur demander plus.

Si votre Conseil souhaite que nous multiplions la présence de ce type de personnel en ville, il faut augmenter les effectifs. Nous n'avons pas les effectifs aujourd'hui pour le faire.

Votre Conseil a décidé, il y a quelques années, d'augmenter la dotation de la police. Oui, Madame la Conseillère CAPT, la police fait son travail et le fait bien, je suis le premier à le reconnaître et vous ne pouvez pas dire que ce soir que je ne le reconnais pas.

Acceptez, avouez que les effectifs de la police n'ont rien à voir avec les effectifs des éducateurs de rue et que vous ne pouvez pas leur donner la même mission.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'entends ce soir que certaines personnes de ce Conseil s'inquiètent sur le travail des éducateurs de rue. Ils avaient invité tous les Conseillers communaux à venir voir leur travail, à écouter leurs explications sur ce qu'ils font, où et comment ils le font. Certains d'entre vous étaient là. Ceux qui sont intervenus pour demander ce qui se passe n'étaient pas présents, je le déplore. Cela aurait été bien de les rencontrer avant de donner leur nom à la pâtée populaire, je trouve cela scandaleux et pas très fin.

J'entends aussi que nous aimerions qu'ils soient plus présents sur la Place de la gare. J'entends ce que Monsieur le Municipal vient de nous dire, un 150% est un 150% et n'est pas extensible à outrance, dès lors, je propose de déposer une motion ce soir dans ce sens qui demande, je vous donne le texte : motion qui demande l'augmentation de la prévention dans les rue d'Yverdon-les-Bains et je demande que la Municipalité augmente selon ses besoins le nombre de postes d'éducateurs de rue.

J'aimerais que nous votions sur cette motion au terme de cette discussion.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL a raison. Les éducateurs de rue ne peuvent pas être partout 24 heures sur 24. Il n'y a qu'un poste et demi. Le vendredi soir, il ne pouvait pas deviner que les choses se passeraient comme cela. Il est tout à fait normal qu'il ne soit pas là.

Mais, là où je m'étonne c'est que le samedi soir, après les émeutes du vendredi, nous le savions que la situation était tendue à la gare. C'est à ce moment là qu'il aurait dû être présent. Lorsque nous tous avons un travail, nous ne pouvons pas y être tout le temps, mais lorsqu'il y a le feu, nous y allons même en heures supplémentaires. Pour le vendredi, il n'y a rien à dire. Mais pour le samedi, que nous fassions un poste à 150%, 300%, 500%, ce qui mathématiquement est un peu bizarre, lorsqu'il y a le feu, nous devons être présents

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je n'aimerais pas allonger sur le sujet. C'est vrai que le samedi soir il n'y avait pas non plus d'éducateur de rue sur place, mais la police était présente, elle a calmé le jeu. C'est la police de proximité qui a aussi un rôle à joué dans ce contexte-là et nous attendons beaucoup d'elle. Elle fait sont travail de proximité et elle l'a joué admirablement bien le samedi soir.

J'aimerais juste rappeler que l'éducateur de rue était malade, au fond du lit à ce moment-là. S'il ne l'avait pas été, je suis certain qu'il serait allé sur place pour voir comment cela se passait, discuter avec les jeunes et calmer le jeu.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'intitule donc ma motion :

Augmentation de la prévention dans les rues d'Yverdon-les-Bains,

Le texte est le suivant : La Municipalité étudie la possibilité et l'opportunité d'augmenter selon ses besoins le nombre d'éducateurs de rue.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je ne suis pas tout à fait de l'avis de Madame la Conseillère GIORGIATTI SUTTERLET.

La réponse à la violence n'est pas la force mais l'autorité. Lorsque la seule présence de la police ne suffit plus à décourager les délinquants, c'est qu'elle a perdu son autorité.

Pour sortir de l'engrenage de la violence, la société n'a pas besoin de copain négociateur sympa, mais d'hommes et de femmes responsables attachés à leur autorité et déterminés à s'asseoir sur leur autorité et à défendre celle de leurs collaborateurs.

Si nous n'arrivons pas maîtriser ce genre de violence, nous tomberons dans la micro délinquance qu'il faudrait déjà résoudre, et dont nous sommes déjà témoins tous les jours. C'est en gérant le problème de la micro délinquance que nous pourrions se sortir de ce guêpier.

Monsieur le Président : la discussion est toujours ouverte sur cette motion, elle n'est plus demandée, **la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est acceptée** à une évidente majorité.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL (secteur du début de la rue de Montagny depuis la rue de Chamblon)

Cette rue voit passer environ 4'600 véhicules par jour et cela ne se fait pas sans poser de problèmes. En effet,

- Cette portion de rue est étroite et se termine par un pont à sens unique.
- Le croisement y est difficile car il empiète sur le marquage pour piétons
- Les voitures accélèrent souvent pour pouvoir passer le pont avant la voiture arrivant en face

- Le soir, le carrefour vers la rue de Chamblon, rue d'Orbe est souvent encombré de voitures venant de la rue de Montagny ou en y allant.
- Les piétons et les vélos sont souvent obligés de se mettre très au bord de la route pour éviter de se prendre un rétroviseur.

La question est la suivante : Y a-t-il un projet en cours pour mettre les piétons et les cyclistes en sécurité sur cette portion de route très étroite, puisque le projet AGLO-Y n'en fait pas mention ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

En l'absence de mon collègue CARRARD et en tant que Municipal remplaçant de son dicastère, je change de casquette. Je prends acte de la question à laquelle je ne peux évidemment pas répondre. Nous vous donnerons réponse lors de la prochaine séance.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT (liste Commissions extraparlimentaires et délégations)

La législature 2006-2011 ayant déjà commencé, je m'interroge sur le fait que nous n'ayons toujours pas connaissance de la liste des Commissions extraparlimentaires et délégations. Pouvez-vous me renseigner concernant cette liste.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous vous demandez pourquoi vous n'avez pas encore pris connaissance d'une liste des Commissions extraparlimentaires pour cette législature, c'est bien cela ? Je vais vous répondre très sincèrement, je vais me renseigner et je vous répondrais dès que possible. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous répondre plus précisément ce soir. Cela m'étonne un peu. Je m'occupe de la chose.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je crois que nous l'avons dans le 1^{er} rapport de gestion de la Municipalité toutes les commissions parlementaires et extraparlimentaires.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE : (délégation municipale à la SAGREYG)

Nous avons reçu le préavis no 24 du 14 septembre 2007 relatif à la SAGREYG (société anonyme de gestion des eaux Yverdon-Grandson SA). Notre étonnement a été grand de constater que la délégation de la Municipalité ne comprenait pas le

Municipal en charge du dicastère. Est-ce un début de rupture de collégialité, une sorte de Blocher du pauvre ou un abandon de prérogatives du responsable ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Je m'attendais à beaucoup de choses, Monsieur le Conseiller SCHULE, sauf d'être comparé ce soir à Christophe BLOCHER.

La Municipalité a décidé de soutenir le projet SAGREYG. Elle a jugé préférable d'envoyer des Municipaux qui étaient convaincu pour défendre ce projet, raison pour laquelle Monsieur le Syndic et Paul-Arthur TREYVAUD s'en occupent.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN (dispositif Crêtes du Jura - loi sur le tourisme)

Nous avons lu, entendu et vu à la télévision dernièrement, les Crêtes du Jura se sont formées sous cette appellation pour les offices du tourisme de Ste-Croix à Nyon pratiquement pour vendre leur périmètre, qui soit dit en passant a l'occasion au travers de cette nouvelle structure de faire valoir son potentiel qui est excellent.

Par contre, je m'inquiète de ce dispositif parallèle qui se met en place eu égard à la nouvelle loi sur le tourisme qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Elle impose aux différentes régions de ce canton de se fédérer pour mettre en place d'une stratégie de développement touristique de la région proprement dite et par là même, pour bénéficier des deniers de l'Etat qui leurs seraient dus au travers de cette loi.

Quand est-il, en sachant qu'un des initiateurs de cette opération pour les Crêtes du Jura n'est autre que le Municipal de Ste-Croix, Monsieur MARTIN, qui est également le président de la Commission tourisme de l'ADNV ? ADNV sur laquelle nous comptons pour fédérer les six offices du tourisme pour que la région, dans son ensemble, soit défendue pour le potentiel de Lac et Jura.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Le produit dont parle Monsieur le Conseiller KERNEN doit être distingué d'une marque dans le jargon des spécialistes du tourisme. Un produit est une offre que nous proposons aux touristes qui combine un certain nombre de prestations que ceux-ci peuvent obtenir dans une région.

Une marque, par contre, devrait être l'affirmation d'une région qui veut promouvoir ses atouts touristiques comme celles que l'ADNV est en train de mettre sur pieds par le truchement de sa Commission du tourisme dans cette belle région.

Tout récemment, je crois que la Municipalité n'a pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance, c'est arrivé hier ou avant hier au courrier, la Commission du tourisme de l'ADNV demande aux différents offices du tourisme régionaux de se positionner quant à un projet relatif à cette marque que nous pourrions appeler « Région Yverdon-les-Bains ». La Municipalité, toujours soucieuse d'être bien informée sur des enjeux tels que ceux-ci, va recevoir très prochainement une délégation de la Commission de tourisme pour l'entendre et se forger une opinion concernant un tel projet.

Vous avez raison, Monsieur le Conseiller, la loi toute récemment mise sur pied, loi d'appui au développement économique, incluse le tourisme comme l'une des activités économiques dans ce canton. A ce titre, elle invite les acteurs du tourisme à se réunir, l'union faisant la force, pour disposer des budgets nécessaires, d'une part au niveau des régions pour promouvoir le tourisme loin à la ronde dans nos frontières et à l'extérieur de celles-ci, alors que les offices régionaux devront quant à eux assurer l'accueil et l'animation de ces secteurs.

Les rôles seront très bien définis. Ce qui est important c'est de disposer des moyens financiers nécessaires pour assurer cette promotion loin à la ronde. La publicité coûte cher et nous devons absolument disposer de ces moyens. C'est avec intérêt que la Municipalité attend cette information complémentaire et pourra, ainsi, se prononcer.

Il est vrai que dans cette affaire, il y a encore un autre élément qui sera prochainement soumis à votre Conseil, c'est la problématique de la taxe touristique. Cette nouvelle loi dont je vous parlais a annulé la loi sur le tourisme et favorise maintenant le regroupement de la perception des taxes communales et cantonales par la même entité, à savoir, la ou les communes de façon à disposer des moyens nécessaires.

Ainsi le fond cantonal du tourisme va disparaître. Il ne sera plus alimenté par une partie de cette taxe cantonale sur le tourisme. C'est en principe les communes qui toucheront cet argent et pourront l'affecter au tourisme. Très prochainement, nous saisissons votre Conseil de ces modifications.

Nous sommes là dans un domaine qui bouge beaucoup et l'information sera faite de façon circonstanciée, notamment par l'ADNV.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse, elle est très diplomate. Je trouve que la situation que nous vivons avec, notamment Ste-Croix et les autres partenaires de cette opération n'a pas été très fair-play. Vous l'avez dit, vous allez maintenant être informés des tenants et aboutissants de cette opération. Nous aurions peut-être eu le loisir de le faire avant.

Il faut savoir que la loi cantonale ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. Dès lors, il faudrait éviter de perdre des partenaires et j'espère que vous allez rattraper la situation au mieux.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois qu'il faut être précis sur ces aspects de délais. Monsieur le Conseiller KERNEN a voté cette loi en juin dernier. Il s'agit maintenant de la mettre en vigueur. La fameuse Commission du tourisme n'a pas chômé. Elle a travaillé tout l'été. Elle a informé et rencontré un certain nombre de collectivités concernées. Elle a aussi informé le comité d'Office du tourisme au sein duquel siègent Madame la Municipale Nathalie SAUGY et votre serviteur.

C'est bien d'un complément d'informations dont il s'agit et que la Municipalité souhaite recevoir. Elle a déjà été informée, mais comme je vous le disais, il est important de bien comprendre l'importance de cet enjeu.

* * * * *

**Une question de Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT
(acoustique de la salle des Débats)**

Je me permets de poser une question qui me turlupine depuis fort longtemps.

Nous siégeons maintenant de manière définitive dans cette belle salle, nous avons plus de place, elle a de nombreux avantages, malheureusement, l'acoustique est défailante.

J'ose demander au bureau d'étudier la possibilité d'améliorer la sonorisation de nos débats. Pour celles et ceux qui ont une ouï défailante, il est parfois très difficile de comprendre ce que nos collègues disent.

Monsieur le Président :

Le bureau prend note de votre demande et en parlera lors de sa prochaine séance.

La parole n'est plus demandée. La Municipalité n'a plus de réponse à apporter à notre Conseil.

Je vous informe que Monsieur le Conseiller Albert MARTIN a eu le chagrin de perdre récemment sa maman. Au nom du Conseil communal, je lui adresse nos sincères condoléances et lui souhaite de trouver la force pour surmonter cette pénible épreuve.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation et le public de nous avoir suivi.

Si la matière le permet, je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 8 novembre 2007.

Il est 22h05, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2007

	Pages
1. Appel	51
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007	52
3. Démission.....	52
4. Assermentations.....	53
5. Communications du Président.....	53
6. Communications de la Municipalité	55
7. Préavis no 17/07 concernant une demande de crédit complémentaire de Fr. 586'000.- pour financer l'augmentation des coûts des travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, initialement devisés à Fr.1'600'000.-  Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur.....	55
8. Préavis no 18/07 concernant la 1ère série de compléments au budget 2007.  Monsieur Dominique VIQUERAT, Président de la COFI, rapporteur.	57
9. Préavis no 19/07 concernant l'acceptation de la donation de la collection Jules Verne de M. Jean-Michel Margot par la Commune d'Yverdon-les-Bains.  Monsieur Laurent GABELLA, rapporteur	60
10. Préavis no 20/07 concernant la démolition d'un bâtiment vétuste à la Grande Prairie.  Monsieur Samuel GURTNER, rapporteur.....	61
11. Préavis no 21 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 110'000.- pour le remplacement d'une conduite de gaz 5 bars entre Treycovagnes et Chamblon.  Madame Martine FREY TAILLARD, rapportrice.....	62
12. Préavis no 22/07 concernant une demande de crédit d'investissement supplémentaire de Fr.96'656.15 pour les travaux des étapes 1 et 2 entrepris au stade de football.  Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur	64
13. Postulat invitant la Municipalité à encourager la naturalisation des étrangers établis chez nous depuis longtemps (postulat de S & E, Madame la Conseillère Hélène Grand)  Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur.....	67
14. Nomination d'un membre de la Commission des Finances.....	70

15. Propositions individuelles et interpellations.	70
➤ Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Nouveau contrat d'achat d'électricité)	70
➤ Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Incivilité Place de la gare)	78
➤ Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Educateur de rue)	81
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL (Secteur du début de la rue de Montagny depuis la rue de Chamblon)	84
➤ Une question de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT (liste Commissions extraparlimentaires et délégations)	85
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE (délégation municipale à la SAGREYG).....	85
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN (Dispositif Crêtes du Jura - loi sur le tourisme)	86
➤ Une question de Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT (acoustique de la salle des Débats)	88